



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 janvier 2009**

Délibération n° 2009-0484

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention bi-annuelle 2008-2009 avec l'association San priote pour l'insertion par l'emploi Aspie - Animation économique de la conférence des maires Porte des Alpes - Avenant n° 1

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Albrand), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Goux (pouvoir à Mme David M.), Lambert (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à Mme Dagonne), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Flaconnèche), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Arrue, Bernard R, Mme Palleja.

**Séance publique du 12 janvier 2009**

**Délibération n° 2009-0484**

commission principale : développement économique

objet : **Convention bi-annuelle 2008-2009 avec l'association San priote pour l'insertion par l'emploi Aspie - Animation économique de la conférence des maires Porte des Alpes - Avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 décembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte et objectifs de la territorialisation de l'action économique communautaire

Le dispositif d'animation économique territorialisée a été mis en œuvre à partir de 2003 de manière à disposer d'un suivi global et de proximité des entreprises, avec trois objectifs prioritaires :

- créer de la proximité entre la collectivité et le tissu économique local,
- développer un service spécifique pour les entreprises du territoire de la Communauté urbaine,
- accroître l'expertise économique de la Communauté urbaine pour adapter sa politique économique de niveau communautaire.

L'animation économique territoriale est définie comme une mission généraliste : être le relais entre le tissu économique local et la Communauté urbaine, qui se décline en une offre de services aux entreprises spécifique :

- en liaison avec les compétences propres de la collectivité pour :

- . répondre aux problématiques d'environnement urbain : voirie, propreté, eau et assainissement, déplacements,
- . accompagner les projets d'implantation, transfert ou relocalisation,
- . être le relais de terrain pour la Communauté urbaine dans ses opérations d'aménagement, de requalification, de gestion des déplacements, d'Agenda 21 locaux, etc. dès lors qu'elles concernent ou impactent les entreprises,

- en coordination avec les autres acteurs ou opérateurs de l'accompagnement économique, dans le cadre de la gouvernance économique d'agglomération : structures d'appui aux entreprises (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Medef Lyon-Rhône, Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CG-PME), fédérations des associations d'entreprises des zones d'activités et sites économiques, pour :

- . orienter vers l'interlocuteur pertinent, selon le projet de développement de l'entreprise (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement etc.),
- . accompagner la création de services communs inter-entreprises, à destination des salariés.

Cette mission a aussi vocation d'être un outil de veille économique sur l'ensemble du territoire : suivi des comptes-clés de l'agglomération, suivi des entreprises en difficulté, suivi des relations avec les acteurs locaux du développement, afin de donner à la Communauté urbaine une meilleure connaissance de son tissu économique pour une meilleure anticipation et prise en compte des évolutions de celui-ci.

Le dispositif d'animation économique territorialisée se concrétise par la mise en place de postes d'agents de développement économique local (les développeurs économiques) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Pour cela, la Communauté urbaine s'appuie sur des structures locales existantes pour un positionnement géographique de ces postes au plus près des entreprises.

Le découpage territorial retenu est celui des conférences des Maires, soit 9 territoires d'action économique territorialisée et un développeur économique par conférence. La couverture des deux villes-centre (Lyon et Villeurbanne) fait l'objet d'un partenariat spécifique avec les communes de Lyon et de Villeurbanne, à travers leurs propres services. Le rôle de la Communauté urbaine s'exprime à trois niveaux : financement de la mission, pilotage global de la démarche d'agglomération, animation de la démarche et du réseau des développeurs ainsi constitué.

L'évaluation du dispositif global, conduite au premier semestre 2008, a permis de mettre en évidence l'efficacité et l'utilité de cette politique au regard des besoins des entreprises et de réaffirmer la priorité donnée à celles-ci au cœur de cette mission de proximité.

Cadre du partenariat avec l'association San Priote pour l'insertion par l'emploi (Aspie)

La Communauté urbaine soutient depuis 2004 les actions de développement et d'animation économique que met en œuvre l'association San Priote pour l'insertion par l'emploi (Aspie) sur les territoires de la conférence des Maires Porte des Alpes (Bron, Chassieu, Saint Priest, Mions).

*Bilan de l'année 2008 (à mi-novembre)*

Pour ce qui concerne l'accompagnement des problématiques des entreprises, il est à noter que :

- 43 entreprises ont été accompagnées,
- 27 demandes d'implantations-relocalisations ont été traitées,
- le suivi des comptes-clés du territoire Porte des Alpes a concerné 10 entreprises.

En matière d'accompagnement de projets collectifs ou d'aménagement au service des entreprises, on peut relever les résultats suivants :

- suivi, auprès des entreprises du territoire, des projets de requalification : ZI Mi-Plaine, Lyon Sud-Est,
- contribution à la démarche schéma d'accueil des entreprises,
- finalisation du kit implantation, outil support de communication sur l'offre de service,
- contribution à la démarche réseau emploi de l'est lyonnais (Reseel) : rapprochement des demandeurs d'emploi et des entreprises,
- participation à des actions territorialisées : accompagnement de la démarche, plan de déplacement inter-entreprises sur le parc technologique-Champ du Pont,
- relais avec la politique d'agglomération sur l'entrepreneuriat,
- rénovation-restructuration de la communication sur l'offre de services aux entreprises à travers les outils supports de l'agglomération (site-portail).

*Programme d'actions 2009*

Pour ce qui est des relations et offres de services aux entreprises, il conviendrait :

- d'améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler les entreprises prioritaires (suivi des comptes clés, entreprises des pôles de compétitivité, etc.),
- d'accompagner les projets d'implantation et/ou relocalisation,
- d'approfondir le dispositif de veille sur les entreprises clés : suivi des entreprises majeures du territoire,
- d'utiliser l'outil de gestion des entreprises de la Communauté urbaine.

Pour ce qui est de l'offre d'accueil des entreprises, il conviendrait :

- de contribuer au positionnement économique des futures zones d'accueil des entreprises dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises de l'agglomération,
- d'assurer les relations avec les entreprises dans le cadre des projets de requalification des zones d'activités,
- d'assurer la contribution économique aux différents outils de planification de l'agglomération.

En matière de projets stratégiques et structurants, il conviendrait également :

- de contribuer au dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] : analyse des besoins en post-crédation sur le territoire,
- de contribuer au réseau Reseel,
- d'accompagner et de finaliser la mise en place du plan de déplacement inter-entreprises (PDIE) sur la zone,
- de renforcer les liens opérationnels avec les associations d'entreprises.

#### *Financement*

Au vu du bilan 2008 et de la proposition de plan d'actions pour l'année 2009, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 79 000 € à l'Aspie pour la mise en œuvre de l'animation économique territorialisée sur l'année 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le versement d'une subvention à l'association Aspie, d'un montant de 79 000 €, pour le programme d'actions 2009.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention 2008-2009 avec l'association Aspie.

**3° - La dépense** correspondante de 79 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0851 suivant la répartition suivante :

- 80 % en 2009, soit 63 200 €
- et 20 % en 2010, soit 15 800 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 janvier 2009.**